



# Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile

Ligue SUD de Voile

## AVIS DE COURSE REGATE DE LIGUE

OPTI OpenSkiff

420

19 novembre 2023

grade 5B

### 1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes, 83017

### 2. REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :

Les règles de course à la voile (RCV) 2021-2024, y compris les prescriptions de la FFVoile

Les règles de classe

Cet avis de course

Les instructions de course type et leurs annexes

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux classes OPTI et Open-Skiff d'une part et à la classe 420 d'autre part.

Sont autorisés à courir :

Tous les titulaires d'une licence compétition FF Voile 2023

### 4. INSCRIPTIONS ET DROITS A PAYER

Les inscriptions se feront uniquement via le site internet [www.ycsablettes.org](http://www.ycsablettes.org), ainsi que le paiement des droits d'inscription.

**Délai : au plus tard le 18 novembre 2023 à 17h00**

Les droits requis sont les suivants :

Inscription régata		Optimist OpenSkiff	420
En avance :	Jusqu'au 15 novembre 2023 inclus	10,00 €	15,00€
Dernière minute :	du 16 au 18 novembre 2023	15,00 €	20,00€

Dimanche 19 novembre, un émargement sera mis en place à proximité du tableau officiel pour la confirmation des inscriptions de 8h00 à 10h00 sur la base nautique de Saint Elme.

### 5. PROGRAMME

Date	Heure	
19 novembre 2023	8h – 9h30h	Confirmation des inscriptions
	10h30	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
	15h00	Dernier signal d'avertissement du jour*
	16h30	Proclamation des résultats

*\*l'heure du dernier signal d'avertissement pourront évoluer pour s'adapter aux conditions du jour*

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale

- disponibles sur le site internet: le 19 novembre 2023 ainsi que sur whatsapp (lien ci dessous)

<https://chat.whatsapp.com/KXpT85sR2zEBzVSfiH5Mih>

### 7. PARCOURS

Les parcours seront de type construits

### 8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).